

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2024

NATIONALISATION DU GROUPE EDF - (N° 2201)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 68

présenté par
M. Lacresse

ARTICLE 3 BIS

Rédiger ainsi l'alinéa 6 :

« II. – Le dispositif prévu au I est notifié à la Commission européenne conformément à la directive (UE) 2019/944 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et modifiant la directive 2012/27/UE. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de notifier l'aide d'Etat que constitue l'extension des tarifs réglementés de l'électricité à la Commission européenne.